

Comptes annuels 2025

SOLECOINSERT

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Siège Social : SAS SOLECOINSERT – 10 rue Galvani -91300 Massy

SOMMAIRE

PARTIE 1 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
BILAN SAS SOLECOINSERT AU 31/12/2025 (EN EUROS)	4
COMPTE DE RESULTAT SAS SOLECOINSERT POUR L'ANNEE 2025 (EN EUROS)	6
PARTIE 2 : ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7
GENERALITES	8
1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
2. EVENEMENTS POST CLOTURE, NON RATTACHABLES A L'EXERCICE, REMETTANT EN CAUSE LA CONTINUITE D'EXPLOITATION OU AYANT UN CARACTERE SIGNIFICATIF	8
3. EVENEMENTS POST CLOTURE, NON RATTACHABLES A L'EXERCICE, NE REMETTANT PAS EN CAUSE LA CONTINUITE D'EXPLOITATION OU AYANT UN CARACTERE SIGNIFICATIF	8
4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
NOTES SUR LE BILAN POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025	10
1. IMMOBILISATIONS	10
2. AMORTISSEMENTS	11
3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES	12
4. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
5. STOCKS DE MARCHANDISES	13
6. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES DE SOLECOINSERT	13
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
1. PRODUITS D'EXPLOITATION	14
2. CHARGES D'EXPLOITATION	15
3. CHARGES DE PERSONNEL	15
4. AMORTISSEMENTS	15
5. IMPOTS ET TAXES	15
6. RESULTAT FINANCIER	15
7. IMPOTS SUR LES SOCIETES	16

Partie 1 :

Bilan et Compte de

résultat

Bilan SAS SOLECOINSERT au 31/12/2025 (en euros)

BILAN – ACTIF				
ACTIF	Exercice N			Exercice N-1 Net
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	53 960	53 960	0	2 999
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1) :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	53 960	53 960	0	2 999
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
Créances Clients et Comptes rattachés	47 282	233	47 049	17 745
Autres créances	6 601		6 601	1 949
Charges constatées d'avance	552		552	531
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	82 450		82 450	100 178
Total de l'actif circulant (IV)	136 885	233	136 652	120 403
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	190 845	54 193	136 652	123 402
<i>(2) Dont à moins d'un an</i>				

BILAN – PASSIF		
PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé...]	57 000	57 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	383	383
Réserves statutaires ou contractuelles	1 530	1 530
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 239	7 688
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-3 140	-1 449
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	62 012	65 152
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 404	39 223
Dettes fiscales et sociales	23 236	19 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1) (III)	74 640	58 249
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	136 652	123 402
<i>(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)</i>		
<i>(2) Dont emprunts participatifs</i>		

Compte de résultat SAS SOLECOINSERT pour l'année 2025 (En euros)

	01/01/2025 - 31/12/2025	01/01/2024 - 31/12/2024
Vente de marchandises	154 309	148 077
Vente de marchandises UE		
Vente de jouets		
Autres produits de gestion courante	3	1
Total produits d'exploitation (I)	154 312	148 078
Avances et acomptes		
Autres achats et charges externes	49 998	42 608
Impôts, taxes et versements assimilés	805	793
Charges de personnel	103 455	100 850
Autres charges de gestion courante	195	3
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 999	5 235
Total charges d'exploitation (II)	157 452	149 488
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 3 140	- 1 410
Produits des VMP		
Autres produits financiers		
Total des produits financiers (III)	-	-
Charges d'intérêts		
Autres charges financières		
Total des charges financières (IV)	-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-	-
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits exceptionnels		
Total des produits exceptionnels(V)	-	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles		39
Total des charges exceptionnelles(VI)	-	39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	39
Résultat avant Impôt		
Impôts sur les sociétés	-	
Total des produits (I+II+V)	154 312	148 078
Total des charges (II+IV+VI)	157 452	149 527
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 140	- 1 449

Partie 2 :

Annexe aux comptes

annuels

Généralités

Le bilan de la SAS SOLECOINSERT de l'exercice clos le 31 décembre 2025, fait apparaître un total de **136 652 €**.

Le compte de résultat, présenté sous forme en liste fait ressortir un résultat déficitaire de **3 140 €**.

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de SOLECOINSERT a été directement et sévèrement impactée par la crise actuelle qui affecte l'ensemble du secteur de la collecte et du recyclage de vêtements en France.

En effet, une forte hausse des dons de vêtements a été observée à l'échelle nationale, entraînant une saturation de l'offre et une difficulté croissante à revendre les textiles collectés au prix de la tonne pratiqué les années précédentes.

Par ailleurs, à la suite de réclamations de plusieurs clients, une demande de clarification a été adressée à l'administration fiscale afin de déterminer si notre activité devait être assujettie à la TVA.

En réponse, le 6 août 2023, le service des impôts a confirmé que notre activité n'était pas soumise à la collecte de la TVA. Depuis cette date, SOLECOINSERT ne facture plus de TVA à ses clients.

2. Evènements post clôture, non rattachables à l'exercice, remettant en cause la continuité d'exploitation ou ayant un caractère significatif

Néant.

3. Evènements post clôture, non rattachables à l'exercice, ne remettant pas en cause la continuité d'exploitation ou ayant un caractère significatif

Néant.

4. Principes, règles et méthodes comptables

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, selon les hypothèses suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- Le principe de prudence
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- L'indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, les méthodes d'évaluation utilisées concernant les actifs et passifs feront l'objet d'un rappel le cas échéant, dans les notes annexes ci-après.

Notes sur le bilan pour l'exercice clos le 31/12/2025

1. Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les immobilisations correspondent aux biens destinés à être utilisés de manière durable par la SAS SOLECOINSERT dans le cadre de son activité.

Ces immobilisations, inscrites à l'actif du bilan, comprennent principalement un apport en nature constitué de 62 box et de 44 conteneurs, indispensables à l'exploitation de l'activité de friperie.

Au titre de l'exercice, les immobilisations se répartissent comme suit :

Situations et mouvements Rubriques	Montant brut ouv. Exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut clôture exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total I	-	-	-	-
Terrains				-
Constructions				-
Installations générales				-
Travaux de maçonnerie				-
Travaux de plomberie				-
Autres immobilisations corporelles	53 960			53 960
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Total II	53 960	-	-	53 960
Immobilisations financières				
Total III	-	-	-	-
Total des immobilisations	53 960	-	-	53 960

2. Amortissements

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes :

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Terrains	non amortissable
Constructions	50 à 100 ans
Travaux, installations, agencements	10 à 20 ans
Matériel et outillages	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Automobiles	4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

Situations et mouvements Rubriques	Taux amortisse- ment	Mode amortisseme- nt	Amorts cumulés ouv. Exercice	Augmentation	Diminution	Amorts cumulés clôture d'exercice
Immobilisations incorporelles		Linéaire	-	-	-	-
Total I			-	-	-	-
Terrains			-			-
Constructions	1%	Linéaire				-
Installations générales	10%	Linéaire				-
Travaux de maçonnerie	10%	Linéaire				-
Travaux de plomberie	10%	Linéaire				-
Autres immobilisations corporelles	10%	Linéaire	50 960	2 999		53 960
Immobilisations corporelles en cours			-			-
Total II			50 960	2 999	-	53 960
Immobilisations financières						
Total III			-	-	-	-
Total des amortissements			50 960	2 999	-	53 960

Au 31 décembre 2025, les box de friperie et les conteneurs sont complètement amortis.

Conformément aux règles comptables en vigueur, la SAS SOLECOINSERT applique des durées d'amortissement adaptées à la nature et à l'usage des immobilisations.

3. Etat des échéances des créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, pour investissement...).

L'état des créances et dettes se décompose comme suit au 31/12/2025 :

Créances	Montant Net	Echéances		
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés	47 282	47 282		
Autres créances	6 601	6 601		
Débiteurs divers	-	-		
Total	53 883	53 883		

Dettes	Montant Net	Echéances		
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 404	51 404		
Dettes fiscales et sociales	23 236	23 236		
Autres dettes	-	-		
Total	74 640	74 640		

Le total des créances au 31 décembre 2025 s'élève à 53 883 €, réparties comme suit :

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 47 282 euros et correspond principalement à des créances sur deux clients :
 - LIQUIDATION DIRECTE : Montant total de 13 710 €, relatif à quatre factures émises en 2025.

- SDV : Montant total de 33 572 €, relatif à cinq factures de décembre 2025. Toutes ont été réglées sur le 1^{er} trimestre 2026.
- Le poste « autres créances » s'élève à 6 601 euros. Il correspond à :
 - 6 601 € de créances fiscales, correspondant principalement à des crédits de TVA et au prélèvement à la source.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 51 404 euros, décomposées comme suit :

- 47 007 € pour des refacturations du SIF, incluant :
 - Location de véhicules
 - Entretien
 - Frais de carburant et de péage
- 3 750 € : Factures de SCI Habitat pour les loyers 2025 relatifs aux stocks.
- 747 € : Facture du logiciel de facturation Sage.

Enfin, les dettes fiscales et sociales concernent :

- 1 081 € : Dette envers le personnel.
- 11 012 € : Dette envers les organismes sociaux.
- 10 243 € : Provisions pour charges salariales de fin d'année.

4. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, les disponibilités s'élèvent à 82 450 €, ventilées comme suit :

- Caisse : 160 €
- Compte bancaire Société Générale : 82 290 €

5. Stocks de marchandises

Aucune marchandise en stock n'a été constatée au 31 décembre 2025.

6. Tableau de variation des fonds propres de SOLECOINSERT

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A+B-C
Capital	57 000			57 000
Réserve statutaire obligatoire dit « fonds de développement »	1 530			1 530
Réserve légale	382			382
Report à nouveau	7 688		1 449	6 239
Résultat comptable de l'exercice	- 1 449	1 449		-
TOTAL	65 152	1 449	1 449	65 152

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la SAS SOLECOINSERT s'élèvent à 65 152 €. Ce niveau de fonds propres est conforme aux exigences légales, qui imposent aux sociétés commerciales de disposer de capitaux propres au moins équivalents à la moitié du capital social.

❖ **Report à nouveau**

À la suite de l'affectation du résultat de l'exercice 2024, décidée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 juin 2025, le report à nouveau s'élève à 6 239 €. Ce solde est créditeur.

❖ **Résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice 2025 se solde par un déficit de 3 140 €.

Notes sur le compte de résultat

Nous vous proposons ci-après, une analyse des postes principaux du compte de résultat 2025.

1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation proviennent des ventes en lots de vêtements, issus de la collecte dans les conteneurs déployés à travers plusieurs points d'Île-de-France.

Les ventes sont réalisées en France à destination de la France, SOLECOINSERT ne réalise pas d'exportations.

Pour l'exercice 2025, les ventes se sont élevées à 154 309 euros contre à 148 077 euros en 2024, soit une augmentation de produits de près de 4%.

Cette augmentation a eu lieu malgré une dégradation du marché de la friperie liée à la saturation de l'offre en vêtements usagés.

2. Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 49 998 € pour l'année 2025, contre 42 608 € en 2024, ce qui représente une hausse de 17 %.

Les principales composantes sont :

- Les fournitures de petit matériel pour un montant de 7 897,85 € en 2025, contre 4 328,88 € en 2024, soit une augmentation significative de 82 %.
- Le carburant pour un montant de 11 675 €, en baisse par rapport aux 13 056 € enregistrés en 2024.
- Un crédit-bail pour un véhicule, souscrit en 2024, représentant une charge de 10 652 €. Cette dépense est quasi-similaire à celle de l'année dernière.
- La mise à disposition de locaux par la SCI SIFMASSY, pour un montant stable de 4 800 € sur les deux exercices. Ces locaux sont utilisés comme espace de stockage pour l'activité de friperie.
- Il y a eu la mise à disposition d'un véhicule par l'association SIF, pour un montant de 4 800 € en 2025. Contrairement à l'année dernière, il a été fait appel, également, à une société de location de voiture pendant un certain temps. Ce qui a fait que ce poste est à 8 103 euros avec une hausse de 69% par rapport à 2024.
- Les frais d'entretien et de réparation des véhicules et des conteneurs, qui augmentent fortement à 2 219 € en 2025, contre 1 119 € en 2024, soit une augmentation de 98 %.
- Les assurances, y compris celle du véhicule acquis en crédit-bail, pour un montant de 1 932 €, en nette hausse par rapport aux 1 468 € de l'exercice précédent.

3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 103 455 € en 2025, contre 100 850 € en 2024. La variation est marginale, traduisant une stabilité de l'effectif et de la masse salariale.

4. Amortissements

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 2 999 € pour 2025, correspondant à la fin de l'amortissement des 44 conteneurs. Les 62 box ont été totalement amortis au 9 janvier 2024.

5. Impôts et taxes

Le poste « Impôt, taxes et versements s'élève à 805 € en 2025 contre 793 € en 2024, soit une hausse de 2 %, liée à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

6. Résultat financier

Aucun produit ni charge de nature financière n'a été constaté au cours de l'exercice 2024.

7. Impôts sur les sociétés

Après prise en compte des produits et charges d'exploitation, et en l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôt est déficitaire de 3 140 €.

En conséquence, aucun impôt sur les sociétés n'est dû au 31 décembre 2025, et le résultat net se traduit par une perte de 3 140 €.